

L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud

Jean-Pierre Chauveau*, Jean-Pierre Jacob**,
Pierre-Yves Le Meur***

Autour de Kopytoff: le débat conceptuel

Bien que ce ne fût pas un objectif explicite des éditeurs lorsqu'ils proposèrent ce numéro spécial consacré aux phénomènes de colonisation agraire et de mobilité dans les sociétés rurales, le résultat éclaire, quelque vingt ans après, la question que posaient Catherine Aubertin et Philippe Léna dans leur introduction à un numéro des *Cahiers des sciences humaines*¹ sur les phénomènes de colonisation dans la zone intertropicale [Aubertin et Léna 1986]. Ces auteurs proposaient alors d'envisager ces phénomènes sous l'angle de processus de frontière (*frontier*), reprenant le concept élaboré par F.J. Turner à propos de l'expansion vers l'ouest des colons nord américains, comparée à une vague ou une marée (*tidal frontier*) [Turner, 1935]. Mais, constatant l'application aisée de ce concept aux situations de l'Amérique du Sud et de l'Asie du Sud-Est et, à l'inverse, le faible écho rencontré parmi les chercheurs africains et africanistes – en premier lieu le fait que le terme même de frontière fût peu utilisé dans les recherches propres à cette aire culturelle –, ils s'interrogeaient sur les raisons de ce désintérêt.

D'abord pour s'en étonner. Catherine Aubertin et Philippe Léna soulignent en effet l'existence en Afrique et à Madagascar de processus, *a priori* tout à fait semblables, de conquête de nouveaux espaces. Ils suggèrent ensuite une explication du faible intérêt rencontré par la métaphore de la frontière dans le champ africain. À la différence de l'Afrique, selon ces auteurs, le phénomène de fron-

* Jean-Pierre Chauveau est socio-anthropologue, directeur de recherche à l'IRD (UR « Régulations foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs »), associé à l'UMR MOISA (Montpellier) et au programme CLAIMS (chauveau@ensam.inra.fr)

** Jean-Pierre Jacob est anthropologue, chargé de cours à l'Institut Universitaire d'Études du Développement (Genève).

*** Pierre-Yves Le Meur est anthropologue au GRET, associé à l'EHESS et à l'IRD (UR « Régulations foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs »).

1. Ancien titre de la présente revue *Autrepart*. Ce thème avait déjà fait l'objet, dans la série plus ancienne encore des *Cahiers ORSTOM*, série Sciences Humaines, d'un numéro spécial consacré quant à lui à l'Afrique tropicale sur « Migrations rurales et création de nouveaux milieux sociaux » [Schwartz, 1979].

tière exprime en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est un «phénomène global de société» à fortes connotations nationalitaire et idéologique, par lequel l'État conduit ou médiatise les relations des sociétés avec leur espace. Toutefois, l'État, tout en affirmant sa présence «à tous les niveaux» et en «transposant dans les régions colonisées certains traits des régions centrales consolidées vers la périphérie», s'en remet aux «dynamiques sociales réelles pour la structuration des terres nouvellement conquises». Il en résulte que les régions de frontière sont caractérisées par «une structure sociale très incomplète, souvent limitée au strict nécessaire pour la reproduction des colons» [*ibid.*, p. 265-266], ce qui entretient un contexte permanent de violence et d'inégalités au sein des populations, entraînant à son tour la reconduction permanente du cycle des frontières par le déplacement des catégories sociales les plus marginalisées. En Afrique, par contraste, toujours selon Aubertin et Lena, la complexité du phénomène ethnique, l'existence d'un paysannat enraciné et la force de l'emprise traditionnelle sur la terre seraient autant d'obstacles au déploiement de processus de frontière, que des États faibles, tant politiquement qu'économiquement, ne seraient d'ailleurs pas en mesure de conduire. La colonisation d'un espace par un groupe en expansion, ou la colonisation encadrée par l'État dans quelques territoires, comme on peut en observer des exemples en Afrique, ne suffit pas, selon nos auteurs, pour que l'on puisse parler de phénomène de frontière.

Ce point de départ s'avère d'autant plus utile pour préciser le propos du présent numéro, qu'on peut le rapprocher de la problématique proposée par Igor Kopytoff [1987] qui, à peu près au même moment, utilise précisément la métaphore de la frontière de F.J. Turner afin de l'adapter à l'histoire africaine sub-saharienne et en faire la pierre angulaire d'un modèle interprétatif général de l'histoire africaine précoloniale. Celle-ci, selon Kopytoff, serait caractérisée par un processus toujours recommencé de colonisation de frontières «internes» ou «interstitielles», opérant aux marges des entités socio-politiques déjà constituées. Ce processus aurait contribué à la constitution permanente d'entités socio-politiques nouvelles, dont les formes institutionnelles pouvaient varier, tant en termes de taille que d'hétérogénéité des origines du peuplement et d'organisation. Dans le cas de l'histoire précoloniale africaine, ce processus aurait simultanément contribué à l'émergence et à la reproduction d'une culture politique commune aux différentes sociétés et entités politiques, quelles que soient par ailleurs leurs variantes organisationnelles.

Un certain nombre de traits caractéristiques – «structuraux»² – donnent à ce processus une allure séquentielle [*ibid.*, p. 16-17]: la production systémique d'entrepreneurs politiques, les «*frontiersmen*», reposant sur les tendances centrifuges (segmentation, disjonction, départ de groupes minoritaires...) des sociétés africaines; l'existence de «vides institutionnels» – éloignés des centres de pouvoir ou simplement considérés comme tels par l'idéologie politique et culturelle

2. En fonction bien sûr de l'histoire, le terme structurel ou structural ne devant pas être réduit ici à leur acception structuraliste.

des «*frontiersmen*» – permettant aux nouveaux arrivants de s'établir et de construire un nouvel ordre social et politique, plus ou moins inspiré de leur société de départ; l'attraction par les entrepreneurs de la frontière d'une suite ou d'une clientèle avec laquelle s'établit une relation exprimée dans le langage de la parenté, puis, à mesure que la nouvelle société croît, dans celui de la sujétion (ou de la royauté); la place centrale de la dialectique entre premiers arrivants et tard venus (*firstcomers/latecomers*) dans les modes de légitimation de l'autorité des migrants fondateurs; l'existence d'une dualité idéologique et narrative entre sujets et dirigeants; l'intégration de la nouvelle société dans un ensemble régional et son destin ultérieur (entre expansion et absorption) ³.

La «frontière interne africaine» est en particulier le lieu où se forgeraient de nouvelles identités ethniques ⁴. Loin de produire des sociétés à «structure sociale très incomplète», comme dans le cas de la *tidal frontier* envisagée par Aubertin et Léna, la frontière africaine interne génère, selon Kopytoff, des ordres sociaux et culturels pleinement constitués et des entités socio-politiques organisées, y compris quant à leurs rapports avec leur environnement spatial et naturel. La nuance, importante, est que ces entités ne sont pas isolables des dynamiques régionales dans lesquelles elles s'insèrent, tant du point de vue de leur organisation interne que du point de vue de leurs «limites» (*boundaries*) avec les autres entités socio-politiques environnantes.

Au fond, la réponse à Aubertin et Léna qu'inspire le modèle de Kopytoff est la suivante: c'est plutôt par «excès» de processus de frontière, et non par défaut, que les situations africaines se distinguent des situations latino-américaines et du Sud-Est asiatique. Si l'on suit Kopytoff, la différence ne réside pas dans l'absence d'un «vrai» processus de frontière en Afrique – ramenée à la seule forme de la *tidal frontier* ⁵. Elle réside au contraire dans l'ancienneté et le caractère structurel de la frontière «interne», ou, pourrait-on dire, dans sa «densification» systématique dans le temps. Le projet de Kopytoff de fonder une anthropologie politique de la frontière comme «processus historique» le conduit à voir dans la pluralité des formes d'organisation politique et dans l'incessante reproduction de la diversité ethnique, non pas un obstacle au déroulement d'un processus de frontière, mais bien le résultat de ce processus. Au-delà de l'apparente opposition entre, d'une part, les formes socio-politiques instituées des sociétés paysannes (ou étatiques) et leur idiome communautaire (ou nationalitaire) et, d'autre part, les multiples

3. J.-L. Amselle [1985] proposait, à la même époque, un modèle analogue en termes de «chaînes de sociétés» «englobantes» et «englobées» reliées entre elles par des flux matériels et idéels. Les deux auteurs cherchaient ainsi à dépasser l'opposition structuro-fonctionnaliste entre sociétés à État et sociétés segmentaires qui avait marqué de son empreinte l'anthropologie politique africaniste depuis l'ouvrage de Fortes et Evans-Pritchard [1940] sur les «systèmes politiques africains». Voir aussi Vansina [1990] pour une exploration de l'histoire de l'Afrique équatoriale basée sur des prémisses proches.

4. Ce point de vue complète les propos de Barth sur la frontière (*boundary*) ethnique [1969] en envisageant le problème sous l'angle des conditions de la reproduction/recomposition des identités ethniques et pas seulement sous celui des conditions de leur maintien.

5. Kopytoff note justement que les études africanistes utilisant la notion de frontière ont essentiellement pris comme objet d'investigation la pénétration coloniale, en particulier le peuplement européen de l'Afrique du Sud, et plus généralement des cas d'intrusions extérieures.

formes de mobilité auxquelles sont confrontées ces sociétés (tant en leur sein que provenant de l'extérieur), le modèle de la frontière interne propose un tout autre paradigme: la mobilité constitue alors un élément structurel et structurant de l'ordre social institué – ou naturalisé [Douglas, 1986]⁶.

C'est précisément de ce point de vue que l'approche de Kopytoff nous a semblé particulièrement pertinente pour servir de fil conducteur à ce numéro, consacré à l'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud. Indépendamment de la thèse sur la corrélation entre le processus de frontière et la reproduction d'une culture politique panafricaine conservatrice, le modèle de la frontière interne s'avère productif parce qu'il «dynamise» les éléments de disjonction socio-spatiale que les institutions sociales s'efforcent de naturaliser et de pérenniser – et dont les représentations savantes renforcent la nature dichotomique [de Bruijn, van Dijk et Foeken, 2001]. Loin d'opposer les formes interstitielles de la mobilité aux migrations intra-rurales, aux colonisations de vastes espaces ou aux mouvements transfrontaliers, l'approche par la frontière interne permet d'intégrer celles-ci dans une interprétation d'ensemble du processus structurel par lequel des entités socio-politiques s'institutionnalisent à partir de situations marquées par la mobilité et l'instabilité. Cette question est certes commune à toutes les sociétés, mais son intérêt est particulièrement patent pour les sociétés qui nous intéressent ici, dans un contexte contemporain où les sociétés rurales connaissent un régime de mobilité à la fois plus intense et plus diversifié.

Dans la suite de l'introduction, faisant appel aux différentes contributions, nous présenterons d'abord la diversité des formes de mobilité qui affectent l'occupation des espaces ruraux. Nous compléterons ensuite le point de vue de la frontière interne en prenant plus particulièrement en compte la position structurelle des «étrangers» dans les sociétés rurales. Enfin, nous examinerons les implications structurelles du modèle de la frontière sur la construction des droits sur les ressources, puis sur le jeu des structures étatiques et des dispositifs nationaux «développementistes» sur l'organisation sociale de la mobilité au niveau des sociétés locales.

La frontière interne, la diversité et l'enclassement des formes de mobilité

En «banalisant» le phénomène de la mobilité des groupes et des sociétés, le modèle de la frontière interne oblige à intégrer dans l'analyse de l'occupation de l'espace des formes de mobilité que les concepts de *tidal frontier* et de migration ou la dichotomie entre premiers occupants et derniers arrivés capturent malai-

6. Cela évoque bien évidemment une question générale et fort ancienne dans les sciences sociales, question dont nous ne pouvons ici fournir les cadres bibliographiques. Parmi les travaux récents qui soulignent le caractère structurant de la mobilité dans l'organisation spatiale et socio-politique des sociétés: Rösler et Wendl [1999], de Bruijn, van Dijk et Foeken [2001] et Kuba, Lentz et Somda [2003]. Sans poser explicitement dans ces termes la question des identités et des appartenances, Fay [1995] et les contributeurs de son numéro spécial sur les sociétés sahéliennes insistent sur le jeu dialectique entre continuum et mouvement.

sément. C'est le cas notamment des multiples mouvements d'expansion, de segmentation, de disjonction, d'intégration de migrants (y compris comme détenteurs du pouvoir) qui, à des échelles géographiques très différentes, foisonnent dans l'histoire du peuplement pré-colonial et récent de l'Afrique ⁷.

La mobilité peut ainsi être inhérente à la structure sociale et politique de sociétés pourtant fortement instituées. Le cas des Basoga d'Ouganda et de leur territoire en réseaux hiérarchisés et mobiles, étudié par A. François dans ce numéro, évoque celui des Tiv, analysé par P. Bohannan [1954]. Celui-ci montrait déjà que l'expansion centrifuge des Tiv était associée à un ensemble complexe de formes (celle de l'expansion, qui ne remet pas en cause les positions relatives des segments, et celle de la disjonction, qui entraîne un réaménagement des relations territoriales) et de facteurs (liés à l'organisation lignagère et territoriale, aux conflits politiques et sorcellaires, à l'introduction des cultures commerciales et à la pression foncière qui en découle, aux déplacements facilités par la « pacification » coloniale). Mais le cas des Basoga complexifie encore cette configuration par le fait qu'ils sont organisés en monarchies, et non selon une organisation plus typiquement segmentaire, et par l'existence d'une double juridiction territoriale associée à leur mobilité historique : celle des chefs de terre, souvent également représentants des monarques, à laquelle se superpose celle des conseils de clans, auxquels incombe le contrôle de la gestion des terres de leurs ressortissants implantés dans plusieurs chefferies de terre. La mobilité inhérente à la société soga se trouve ainsi renforcée de nos jours par la nécessité de maintenir les droits acquis sur un patrimoine foncier éclaté ⁸.

Les populations qui paraissent adhérer le plus à une vision « naturalisée » de leur ancrage dans un territoire ancestral n'échappent pas à la marque de la mobilité. Les contributions de J.-P. Jacob et de R. Kuba sur les pays winye et phuo au Burkina Faso confirment la proposition de R. Kuba et C. Lentz sur le fait que « l'organisation spatiale et socio-politique d'une zone de colonisation agraire n'est pas seulement une relation d'appropriation entre des groupes humains et un espace donné ; elle est aussi le fruit de rapports sociaux complexes, entre des groupes marqués par des trajectoires de mobilité spécifiques et organisés selon des logiques sociales et politiques différentes » [2003, p. 6]. La mobilité y a fondamentalement influencé la genèse et l'évolution des sociétés et la grande diversité des statuts sociaux, culturels et politiques. Elle est toujours présente dans le contexte actuel. La figure du migrant et de l'étranger apparaît, à un moment ou à un autre des études de cas qui nous sont décrites, comme l'opérateur des reven-

7. Nous nous reporterons essentiellement ici aux formes de mobilité intra-rurales rapportées dans les contributions, sans chercher à être exhaustifs. D'autres formes ont aujourd'hui une incidence croissante sur les sociétés rurales du sud, comme les migrations de travail à longue distance vers les pays développés, l'exode lié à la désagrégation des campagnes ou les mouvements de retour d'une fraction de la population des grandes métropoles africaines vers les localités rurales ; voir entre autres Kearney [1996], Geschiere et Gugler [1998], ainsi qu'Akyempong [2000] pour une mise en perspective historique des diasporas africaines.

8. Pour le cas mossi de maintien de droits d'accès à un patrimoine foncier « éclaté » par l'organisation de la mobilité, voir Breusers [1999].

dications et des stratégies foncières des acteurs «autochtones», qu'il s'agisse de la «re-colonisation» des forêts classées dans le nord Ghana par les groupes limitrophes, sur les territoires traditionnels desquels ces réserves ont été constituées (Wardell et Lund); des discussions dans la société phuo sur la légitimité des différents chefs de terre en présence (R. Kuba); ou encore du rappel de l'autorité du chef de terre vis-à-vis des détenteurs de droits familiaux «privés» chez les Winye (J.-P. Jacob).

Enfin, la contribution d'É. Léonard sur l'existence d'un processus de frontière interne au Mexique, sous le couvert de la réforme agraire, montre que cette forme de mobilité récurrente n'est pas l'apanage de l'Afrique. La réforme agraire dans la région des Tuxtlas, loin de s'appuyer sur des structures de peuplement existantes, a coïncidé avec un vaste mouvement de recomposition démographique qui a provoqué de fortes différenciations non seulement dans l'accès à la terre, mais également dans le statut politique des exploitants.

Les institutions de la frontière et la position structurelle des étrangers

La question de la position de «l'étranger», balançant entre incorporation et distanciation sélective en fonction des domaines d'interaction avec les groupes hôtes, constitue un bon point de départ pour élargir le cadre théorique du modèle de la frontière interne⁹, et mieux interpréter les relations réciproques entre, d'une part, les phénomènes de mobilité et, d'autre part, les institutions socio-politiques censées organiser de manière fixe et durable les rapports des hommes et des sociétés à un espace ou un territoire donné. Nous nous servons de l'ouvrage *Strangers in African Societies* [Shack et Skinner, 1979]¹⁰, qui, bien que focalisé sur l'Afrique, se situe dans la perspective théorique générale de Simmel sur l'étranger [1950 (1908)], défini comme un être qui possède une place organique dans un cercle simultanément social et spatial auquel il n'appartient pourtant pas¹¹.

Comme le prévoient Shack et Skinner, les contributions à ce numéro d'*Autrepart* montrent que, en fonction de la nature du contexte social et de la participation des étrangers aux activités de leurs hôtes, la position des étrangers combine des traits de proximité et de distanciation, selon un continuum qui couvre une grande diversité de situations. Quels que soient les cas de figure et leurs variations historiques, le concept de *stranger* dans les communautés locales

9. En précisant en particulier comment la notion de «vide institutionnel», caractéristique des «circonstances de frontière» selon Kopytoff, correspond à un construit social et historique.

10. Curieusement Kopytoff ne fait pas référence à cet ouvrage, antérieur au sien. Nous nous référons principalement par la suite aux contributions des deux éditeurs de cet ouvrage («Introduction» et «Conclusions»).

11. Il existe de fortes analogies entre le traitement structurel de la différenciation entre étrangers et membres d'une communauté, que défend cet ouvrage, et la position de Barth [1969] concernant le processus de différenciation et d'interdépendance des groupes ethniques. Barth souligne le jeu dialectique entre l'existence d'un ordre social commun à tous les groupes ethniques et la mise en œuvre de procédures variables qui délimitent, selon les domaines d'interaction sociale, la frontière entre les membres d'un groupe et ceux qui sont considérés comme étrangers. Les différenciations ethniques se maintiennent dans le temps par sélection de domaines d'interaction sociale. Nous ne pouvons développer ce point ici.

n'est pas l'équivalent du concept d'*alien* dans les États-nations modernes. Les évidences historiques de la réceptivité des sociétés africaines pré-coloniales (y compris dans la recherche d'allochtones pour occuper les fonctions politico-religieuses les plus éminentes) suggèrent que les étrangers occupent la position d'acteurs «liminaux» potentiellement passibles, à travers le «processus rituel» [Turner, 1969], de devenir membres de la communauté. Ce dispositif de liminalité institutionnalisée répond à un souci d'incorporation explicitement recherché par les «hôtes»: «Aujourd'hui, refuser son territoire à des étrangers bien intentionnés a toujours valeur de tabou», dit Kuba à propos des Phuo; Jacob insiste sur le fait que les autels villageois, tout en organisant la rareté symbolique des ressources selon l'appartenance à des groupes différenciés, ont pour fonction d'attirer les étrangers par la protection qu'ils procurent et les droits qu'ils permettent de leur distribuer. Le dispositif de liminalité peut toutefois être sélectivement mis en œuvre: Jacob insiste sur la notion «d'étrangers utiles» et Grätz montre que les perturbations causées par l'arrivée des orpailleurs peuvent être plus ou moins fortement ressenties selon les sociétés locales et selon leurs expériences passées dans l'organisation du travail aurifère; ou bien il peut donner lieu à des réarrangements de la structure des relations entre hôtes et étrangers, notamment par l'imposition de tributs, redevances ou taxations.

Les multiples variantes contemporaines de l'institution du «tutorat» par lequel des étrangers bénéficient de droits économiques et civiques restreints en contrepartie d'un «devoir de reconnaissance» vis-à-vis de leurs hôtes, illustrent parfaitement le caractère flexible et éminemment contemporain de ce principe d'économie morale des sociétés rurales africaines, et plus généralement des sociétés paysannes [Chauveau, à paraître]. Mais l'imposition d'une redevance aux étrangers porte alors le fer «dans les rapports du groupe à lui-même» (Jacob), comme l'illustre l'évolution chaotique de l'institution du tutorat en Côte d'Ivoire forestière depuis un demi-siècle: l'extraction d'un tribut sur les étrangers ne constitue pas seulement un dispositif de régulation des rapports entre hommes et ressources; elle engage simultanément l'ordre social interne en rendant explicites (et éventuellement contestables) les mécanismes de distribution des droits à tirer une redevance au sein des communautés d'accueil elles-mêmes [Chauveau, à paraître] et questionne la notion de citoyenneté lorsque cette redevance revêt une forme parafiscale discriminante envers les migrants [Le Meur, 2002]. Cela explique la référence récurrente, à laquelle il est fait mention dans la contribution de Wardell et Lund et celle de Kuba, à la figure des migrants et des étrangers à l'occasion de différends fonciers qui opposent avant tout, soit des communautés locales et des administrations, pour engager par le placement d'allochtones la contestation de l'ordre étatique et sa prétention à définir les limites entre territoire exploitable et territoire non exploitable (cas des réserves forestières dans le nord Ghana), soit des «autochtones» entre eux, pour utiliser le droit d'installer des étrangers comme moyen de renforcer ou de «tester» sa propre maîtrise sur les ressources vis-à-vis des autres membres de la communauté (cas phuo et winye au Burkina Faso).

La position d'étranger – simultanément marginale et partie intégrante de la société, dépendant de l'assignation d'une limite (*boundary*) sociale et spatiale rituellement contrôlée – ne relève donc pas seulement des circonstances locales ou historiques; elle relève de dispositions inscrites structurellement dans l'organisation des sociétés. Kopytoff en propose, pour le cas africain, une explication en quelque sorte génétique – associée à la permanence du processus de frontière interne et à la culture politique qui en résulte. On ne peut ici en discuter le bien-fondé – le contenu de cette culture politique commune restant problématique si l'on quitte le niveau des généralités, comme l'atteste la distinction faite par les Winye entre migrants, selon qu'ils «jouent le jeu», comme les Nuni, ou non, comme les Mossi [Jacob]; ou comme le montre la différenciation historique des sociétés africaines selon leur tendance à être plutôt intégratives ou plutôt exclusives [Kuba, dans ce numéro; Lentz, 1995; Kuba et Lentz, 2003]. Cette proposition n'est de toute manière pas nécessaire pour admettre l'hypothèse du caractère structurellement liminal et rituellement contrôlé de la position de l'étranger [voir entre autres Werbner 1977, Spierenburg 2001 pour des exemples en Afrique australe].

Enfin, les auteurs de *Strangers in African Societies* attirent l'attention sur l'incidence de la colonisation et des indépendances sur la position d'étranger. La première a eu pour effet de faciliter le passage spatial (mais non social) de migrants étrangers entre des entités socio-politiques différentes. Les étrangers furent alors «déliminalisés» et devinrent une composante de «sociétés plurielles», dont les relations organiques avec les sociétés hôtes s'avèrent d'autant plus problématiques que le pouvoir «étranger» colonial accorda souvent aux immigrants, tant ruraux qu'urbains, des avantages économiques et politiques. Après les indépendances, on observe souvent la «remontée» des revendications des communautés hôtes dans l'arène politique nationale sur des bases clientélistes régionales, et les situations de crise économique suscitent la renégociation des droits acquis par les étrangers. Les tendances à la «retraditionnalisation» des régimes fonciers coutumiers illustrent le caractère éminemment contemporain de ce processus de «reliminalisation» conflictuelle des étrangers [Lavigne Delville *et alii*, 2002].

Nous concluons ce point en soulignant que ces processus simultanément historiques et structurels d'imbrication d'un ordre social «interne» et d'un ordre social «externe» ne sont évidemment pas spécifiques au monde africain. Les phases historiques de la réforme agraire mexicaine décrites par Léonard dans les Tuxtlas montrent une grande similitude avec les processus dont nous venons de parler. D'un côté se déroule une dynamique de frontière interne autour de la figure médiatrice des fondateurs des *ejidos*, gestionnaires des procédures de dotation foncière, interlocuteurs privilégiés du dispositif étatique et dépositaires du monopole de courtage avec les opérateurs économiques urbains. Dans le même temps, l'accélération du processus de création d'*ejidos* et la mise en concurrence des dirigeants paysans pour attirer des dépendants favorisent la réitération d'une idéologie qui accorde une grande place aux métaphores de l'égalité

et de la parenté dans les relations sociales. Ainsi se met en place une différenciation interne dans laquelle le statut des *comuneros non ejidatarios* présente une forte analogie avec la position structurellement liminale des étrangers dans les communautés africaines: leur position s'exprime dans des catégories de la parenté rituelle (*compadrazgo*); ils ne jouissent pas de la plénitude des droits civiques et fonciers communaux, mais ils sont susceptibles d'y accéder par le renouvellement des dotations foncières; ils contribuent au renforcement de la communauté, et plus encore si leur nombre et leur fidélité parviennent à justifier de nouvelles dotations foncières à l'*ejido*.

Le modèle proposé, à portée très large, apparaît éloigné des préoccupations de la littérature consacrée aux fronts pionniers et aux mouvements de colonisation agraire, à leur dimension économique et à leur liaison avec des stratégies nationales de développement et d'ancrage local de l'État [Netting, 1968; Amanor, 1994; Netting et Stone, 1996 pour des cas ouest-africains; Aubertin et Léna, 1986; Jolivet, 2000, pour des cas latino-américains et sud-est asiatiques]. Il nous semble pourtant que, loin de nous éloigner des problèmes concrets que connaissent les sociétés du Sud, le modèle inspiré de Kopytoff de la «frontière interne» à dimension régionale, complété par la dimension processuelle des relations des sociétés à «leurs» étrangers, nous y ramène.

Le processus de frontière et la construction des droits sur les ressources

Chez Kopytoff, la figure de «l'entrepreneur de la frontière» [1987, p. 17] est fondatrice, mais c'est d'abord un entrepreneur politique, alors que les études sur les migrations, les diasporas et les rapports entre les migrants et leurs hôtes insistent généralement sur les dimensions économiques de ces phénomènes. Comme le soulignent Colin, Kouamé et Soro dans leur contribution, les enjeux économiques, productifs, rentiers ou agricoles sont absents du modèle de l'auteur américain.

L'article de Jacob dans ce numéro nous semble constituer un point de départ particulièrement heuristique pour appréhender ensemble logique économique et logique politico-religieuse, analyser leurs relations en termes de réciprocité agissante. Ces logiques relèvent conjointement de la confrontation des sociétés à l'incorruptible question de l'organisation des frontières internes de la mobilité: frontière des droits spatialisés sur les ressources du territoire et frontière des droits socialisés, tant à l'usage des membres de la communauté qu'à l'usage des nouveaux venus. L'auteur montre notamment comment s'articulent le «gouvernement de la nature» (de ses ressources) et le «gouvernement des hommes» dans la configuration historique winye (centre-ouest Burkina Faso), et propose un modèle compréhensif montrant les liaisons entre les deux projets. Pour Jacob, toute construction politique a à résoudre une contradiction essentielle entre, d'une part, la nécessité de garantir la liberté indispensable à l'épanouissement individuel et, d'autre part, l'obligation de soumettre cette liberté, de manière à assurer la reproduction du groupe dans la durée. L'étude de la distribution des

droits dans la société winye montre que ces deux registres sont pensés et pris en charge simultanément par les institutions locales. D'une part, il est reconnu à l'homme un «droit naturel» (Locke) à la jouissance sur les moyens et les produits de son travail, la société sanctionnant ce droit en limitant ses pouvoirs. D'autre part, la société réaffirme périodiquement son emprise sur les individus, la notion de bien commun se superposant et s'imposant aux droits individuels. Si cette problématique classique «d'action collective» est commune à toutes les sociétés¹², c'est le renvoi des principes d'organisation de la société à des garants religieux conçus comme extérieurs à elle qui va permettre, dans les sociétés de la frontière, d'organiser le «feuilletage» des droits et leur hiérarchisation et de prendre en compte à la fois les besoins d'autonomie individuelle et l'intérêt commun. Au travers de l'installation d'autels (de type «autels de terre», «autels de brousse»...) et de la distribution de droits sur des domaines distincts, la société va à la fois donner à ses membres les moyens d'investir la nature et de produire tout en assurant en dernière instance leur assujettissement aux logiques collectives¹³. Jacob insiste notamment sur le fait que c'est de sa proximité avec les autels dont il a la garde que le chef de terre tire la légitimité qui lui permet de faire accepter aux membres de la communauté des restrictions à leurs droits. Il va ainsi pouvoir imposer les objectifs supérieurs qu'imposent les nécessités de la reproduction du groupe, axée autour des trois pans solidaires d'une économie morale «élargie»¹⁴: devoir de redistribution des producteurs vis-à-vis du groupe, accueil des étrangers «utiles», transmission d'un patrimoine de ressources aux générations futures.

Colin *et alii*, apparemment *a contrario* du cas étudié par Jacob, soulignent que l'institutionnalisation du pouvoir n'est pas nécessaire à la construction d'un ordre local et qu'il suffit du partage de quelques principes (le travail crée des droits; l'antériorité donne une légitimité dans la régulation des nouvelles arrivées) entre migrants venus d'horizons divers pour que ces derniers se révèlent aptes à mettre en place les systèmes de coordination nécessaires à la mise en valeur de la nature et à l'institution de droits de propriété complets sur elle. Une telle situation rompt radicalement avec l'image qui vient facilement à l'esprit lorsqu'on évoque ces situations de *no man's land* et de course à la terre. Cet exemple ne répond pas cependant à tous les défis des situations de frontière telles qu'elles sont évoquées par Kopytoff, ne serait-ce que parce que les migrations vers cette zone largement inhabitée du sud-est ivoirien sont postérieures à la colonisation française (qui les a facilitées), et parce qu'une partie des coûts d'organisation de la vie sociale et politique (hors activités économiques) est prise en charge par les chefs de village et l'appareil administratif qui sont

12. Elle n'est pas propre aux «sociétés modernes» comme semblent le penser Schnapper et Bachelier [2000, p. 28-29].

13. Cette manière de poser la relation entre individu et société, ici dans une problématique de gouvernement, est au fond proche des vues de Louis Dumont dans ses *Essais sur l'individualisme* [1983], en ce qu'elle l'interroge en termes de processus de hiérarchisation de valeurs et de fins au sein d'une configuration (d'une «totalité») historique donnée, et non sur le mode binaire de la contradiction.

14. «Élargie» par rapport à la définition, devenue classique, de Scott [1976].

déployés à partir de cette période. Les migrants peuvent d'autant mieux se consacrer à développer des activités productives autonomes, c'est-à-dire «desen-châssées» du social, qu'ils ne sont pas pris dans les filets d'une société ancienne qui a dû utiliser les droits sur les ressources pour instaurer un pouvoir qui avait à assumer l'ensemble des tâches de la gouvernementalité politique: fournir les moyens pour les exploitants de mettre en place des systèmes d'exploitation performants, donner à la société les conditions pour qu'elle prospère, en évitant que la turbulence des hommes, la force de leurs impulsions et leurs tendances au désordre ne la mènent à l'effondrement.

Les principes, évoqués par Colin *et alii*, du travail créateur de droits et de l'antériorité qui procure des privilèges d'accès au foncier, conservés par les migrants de leur société d'origine pour mettre en valeur leur nouveau milieu et se coordonner entre eux, sont effectivement des valeurs panafricaines. Dans toutes les sociétés que nous connaissons, elles président à (et justifient) individualisme et liberté d'entreprendre. Suffisent-elles pour créer une société? Un moyen de résoudre cette question serait d'analyser la capacité du milieu à rappeler à l'individu qu'il s'inscrit dans la «totalité signifiante» [Baland et Platteau, 1996, p. 136] d'une «communauté», dans une temporalité marquée par l'avènement au monde de générations qui se succèdent et qui attendent une justice les unes des autres, et aussi de voir quelle est l'institution qui effectue ce rappel à l'individu. Colin *et alii* apportent des éléments de réponse intéressants à ce sujet. Ils notent que la plupart des conflits fonciers sont liés à la ré-émergence des principes d'économie morale qui relèvent de deux registres complémentaires: celui qui autorise la contestation de la vente d'une terre familiale au nom des intérêts des ayants droit familiaux, en particulier ceux des jeunes générations; et celui qui est encouragé – au moins partiellement – par le contexte juridique et socio-politique ambiant, et qui autorise la remise en cause d'une vente de terres défrichées par des Ivoiriens à des non-Ivoiriens. Malgré leur «modernité» et leur individualisme, les exploitants de basse Côte d'Ivoire restent donc redevables vis-à-vis de leurs enfants – comme les exploitants winye ou phuo. L'autre, «l'étranger» sous la forme particulière de l'individu des générations à venir, reste donc un élément structurant de l'organisation sociale. Ce qui fait la différence entre la société composite de basse Côte d'Ivoire, décrite par Colin *et alii*, et la société winye, décrite par Jacob au Burkina Faso, c'est le «lieu» où s'exprime le problème et l'institution qui réaffirme la valeur et assure qu'elle sera respectée. Les premiers observent qu'il existe extrêmement peu de contestation entre familles pour les droits sur la terre et que la plupart des conflits sont des conflits intra-familiaux, liés aux revendications des descendants sur le caractère patrimonial des biens accumulés par les ascendants. En pays winye [Jacob, 2002], il existe extrêmement peu de conflits intra- ou extra-familiaux pour la terre et la plupart des contestations sont provoquées par des disputes de frontières foncières entre villages¹⁵, qui mettent en scène le même problème sur les terres qui

15. Ce type de conflits concerne les communautés dont les autels de terre ne participent pas des mêmes réseaux d'alliance rituelle.

forment des limites peu stabilisées entre communautés: qui, des ressortissants de tel ou tel village, pourra exciper de droits pour «nourrir leur ventre» dans le futur? Les normes locales, les institutions émanant de la chefferie de terre, empêchent pour l'instant qu'en pays winye la question de la justice inter-générationnelle ne surgisse comme un problème individuel ou inter-familial. Par contre, là où le pouvoir du chef de terre s'affaiblit – en grande partie à cause des problèmes de «villagisation» que nous évoquons plus loin – le problème resurgit. Par contraste, en basse Côte d'Ivoire, ce sont les familles qui sont à la fois le *locus* où s'exprime le devoir moral de justice et l'institution qui réaffirme la valeur et assure qu'elle sera respectée. Dans cette zone, l'organisation sociale «stabilisée» des migrants s'est arrêtée au seuil du découpage politico-religieux du territoire et a donc évité l'introduction d'une hiérarchie incompatible avec le principe du «tous étrangers, donc tous égaux»¹⁶. Dans un monde d'égaux, l'essentiel des objectifs de la reproduction (la régulation des rapports aux nouveaux migrants, aux générations à naître, les devoirs de solidarité), habituellement dévolus à la société, est rabattu sur les familles et sur les relations inter-individuelles.

Dans le cas de la frontière «nomade» de l'orpaillage, étudiée par Grätz, le caractère à la fois instable des implantations de migrants mais fortement institué des communautés d'orpailleurs, repose la question de la liminalité ordinaire de l'étranger et des droits dont il peut bénéficier. Certes, les enjeux de la frontière politique telle qu'elle se construit à partir d'une histoire du peuplement et de l'obligation de fonder un ordre social dans la durée sont très différents de ceux de la frontière aurifère, organisée autour d'un noyau de producteurs qui doit déployer les moyens de stabiliser leurs relations internes et avec leur environnement, mais sans pour autant avoir l'intention de durer. Les orpailleurs ne sont pas insérés dans un projet politique: il s'agit de s'adapter aux circonstances et dans une certaine mesure de les adapter à soi, mais dans le contexte d'un système qui apparaît toujours comme contingent. Il est difficile de penser que les mêmes catégories sont impliquées – même selon des dosages différents – dans l'organisation d'un projet ponctuel et dans l'ambition de fondation politique d'une communauté même si, en «interne», la société des orpailleurs est structurée: le texte de Grätz décrit en détail son économie morale, son organisation du travail, ses systèmes de rétribution, ses rapports avec l'État. Par contre, lorsque le regard se tourne vers les sociétés d'accueil des orpailleurs, on peut voir, notamment dans le cas malien évoqué par l'auteur, que les autochtones tentent d'insérer les orpailleurs dans un système de droits/obligations qui témoignent de ce qu'ils leur réservent une place dans la construction locale de la cité, quitte à revenir en

16. On ne peut développer ici l'intéressante comparaison du cas présenté par Colin *et alii* dans ce numéro et celui des planteurs migrants krobo et akwapin en pays akim (Ghana) analysé par Polly Hill [1963]. Dans les deux cas, la dimension économique est primordiale pour expliquer les raisons et l'organisation de la migration et elle aboutit à l'émergence de droits de propriété «complets», incluant l'achat comme mode d'accès aux droits, indépendamment de toute relation de «tutorat» avec les premiers occupants. Dans les deux cas aussi, ces migrations concernent des régions périphériques difficilement contrôlables par les entités socio-politiques locales (ce que néglige Hill dans sa volonté de généraliser le comportement «capitaliste» des agriculteurs africains).

arrière lorsque les orpailleurs manifestent leur incapacité structurelle à tenir cette place, c'est-à-dire à respecter leurs devoirs (de redistribuer notamment). C'est au fond toute la question du feuilletage des droits sur l'espace, de l'association structurelle de droits à des obligations dans le cadre de ce qui est peut-être jugé localement comme une rencontre équilibrée ou déséquilibrée entre acteurs, que cet article évoque.

Nous concluons ce point sur deux remarques que nous ne pouvons développer plus avant. La première pour indiquer que ces analyses sur les implications structurelles de la pensée sur «l'autre» (contemporain ou à venir), sur la construction et le maintien des droits, justifient de faire de la description et de l'interprétation émique des droits sur les ressources un domaine de recherche empirique en soi [Colin, à paraître]. Une telle «ethnographie des droits» ne peut se réduire à la «théorie locale» exprimée à l'usage d'observateurs étrangers, et encore moins à l'application de grilles d'analyse préformatées à partir des «faisceaux de droits» standardisés selon la conception propriétaire des droits – ce qui pose de sérieux problèmes aux tentatives de formalisation juridique des droits coutumiers qui caractérisent les politiques actuelles de développement dans le domaine foncier [Le Roy, 1991; Platteau, 1996; Lavigne Delville, 1998; Juul et Lund, 2002].

La seconde remarque pour rappeler que, loin d'être exotiques, ces analyses nous ramènent à des questions générales et toujours actuelles sur les droits de propriété. Dans toutes les sociétés, la propriété est d'abord un ensemble de relations sociales qui gouvernent la conduite des hommes sous le rapport de l'usage et de la disposition des choses, et non une relation entre un acteur, individuel ou collectif, et une chose. L'enchâssement social et politique des droits n'est donc pas seulement la marque de leur caractère historiquement ou culturellement dépendant, il est consubstantiel aux modalités organisant leur d'accès¹⁷.

Politique de la frontière, logiques étatiques et dispositifs de développement

Le thème de la construction des droits et de l'accès aux ressources nous conduit logiquement à élargir la problématique de la frontière interne en direction des institutions intermédiaires – administrations étatiques, instances du développement, marchés¹⁸ – qui participent du gouvernement contemporain des hommes et des territoires.

L'approche par la frontière interne n'ignore pas les spécificités des phénomènes de colonisation de vastes espaces faiblement peuplés, associés à un projet de réagencement de l'ordre social contrôlé par des conquérants en position de force

17. Voir, parmi bien d'autres auteurs, Bohannan [1963], Hoebel [1966], Hann [1998], Ribot et Peluso [2003].

18. Colin et Léonard dans leurs contributions mettent ainsi en lumière la position du marché comme institution de la frontière dans des contextes historiques spécifiques.

ou par un État omniprésent au sein d'un espace délimité par une *external frontier* (*borderland*). Cette approche permet de ne pas réduire ces phénomènes à un simple processus massif de *tidal frontier*, qui n'en est que la manifestation la plus visible. Précisément parce que, dans les régions de frontière, comme le soulignent Aubertin et Léna [1986], les autorités colonisatrices ou les États «centraux» sont obligés de déléguer, pour des questions pratiques et de moyens, la construction du nouvel ordre social aux dynamiques des rapports de force locaux, dont ils sélectionnent les bénéficiaires en fonction de leurs intérêts, les dynamiques de colonisation demeurent dépendantes de dynamiques internes (aux sociétés de départ des «*frontiersmen*» comme aux régions de frontières). Ces dynamiques internes multilocalisées se combinent alors au processus de colonisation des régions de frontière. On retrouve ici la problématique de l'ancrage local de l'État, en particulier sous la forme de la thèse du colonialisme interne. Celle-ci, souvent critiquée pour ses imprécisions ou ses ambiguïtés, vise essentiellement à «expliquer les causes d'un développement économique inégal entre communautés régionales au sein d'un même État», faisant l'hypothèse que «de telles disparités constituent la cause fondamentale de l'émergence de mouvements ethno-nationalistes parmi les groupes culturels situés dans les régions périphériques» [Brown, 1994, p; 159]. Hechter 1975, sur l'exemple des «franges celtiques» des îles britanniques, met l'accent sur la construction mutuelle de différences inséparablement culturelles, régionales (ou ethniques), économiques et politiques.

La colonisation de son territoire et de ses hommes par un État peut ainsi être lue dans une perspective de frontière interne. Dans un numéro récent d'*Autrepart* concernant les régions traitées par Aubertin et Lena [1986], Jolivet et Léna [2000] portent l'attention sur la superposition et l'articulation de phénomènes de frontière de colonisation agraire régionale, de phénomènes de «colonisation» politique au sein d'un espace national, de processus «interstitiels» de médiation et de revendications particularistes. En particulier, dans un contexte d'épuisement progressif de certains fronts pionniers, les auteurs soulignent la montée des revendications paysannes, indigénistes et ethniques, revendications appuyées par des agences internationales, des organisations religieuses et des idéologies qui se démarquent fortement de l'emprise étatique et nationale. Il s'agit alors de combiner les deux conceptions de la frontière, aux sens de Turner et de Kopytoff¹⁹ – sans pour autant ignorer le poids des rapports de force, notamment celui que le

19. Pour une tentative dans ce sens, voir Raum [1989] à propos de l'État Zulu historique, Chauveau [2000] à propos de la colonisation agraire de l'Ouest forestier en Côte d'Ivoire à l'époque contemporaine et Le Meur et Leurent [2004] pour une analyse d'une situation de double colonisation – paysanne et étatique – dans le delta du Mékong au Vietnam. P. Konings [2001] décrit, sans référence au modèle de la frontière interne de Kopytoff, un processus analogue de superposition d'un phénomène de colonisation régionale, d'une part, et d'un jeu politique de la part de l'État central pour maintenir son contrôle dans le cadre des frontières nationales, dans le cadre capitaliste; voir aussi Geschiere et Nyamjoh [2000] pour une réflexion sur le lien entre pénétration du capitalisme et production de l'autochtonie. Sur un autre registre, et plus près de nous, E. Weber [1976] décrit les recompositions des campagnes françaises sous la III^e République comme un processus de colonisation interne par l'appareil politique et idéologique républicain.

dispositif étatique national est en mesure de mettre dans la balance, généralement en rapport avec la compétition pour le contrôle du pouvoir dans le cadre des frontières nationales, et avec l'ouverture particulièrement forte des régions de frontière aux marchés internationaux et aux firmes.

On peut aussi enrichir le modèle en y intégrant le dispositif du développement, devenu une composante structurelle des sociétés du Sud. L'usage métaphorique de la notion de frontière est ici productif, en particulier si l'on s'attache aux pratiques discursives constitutives de la logique du développement comme intervention exogène et ensemble d'institutions. On retrouve la logique de conquête d'espaces imaginés comme des «vides institutionnels» comblés par des institutions exportées en l'état, la tendance à la segmentation et à la reproduction à l'identique par prolifération de projets de développement local et de comités *ad hoc* – on retrouve ici la thèse du conservatisme culturel de la frontière avancée par Kopytoff [1999] –, la coexistence, provisoire et souvent méconnue ou niée²⁰, de récits concurrents, ceux des développeurs et ceux des développés²¹, porteurs de visions divergentes des origines, et enfin des entrepreneurs de frontière incarnés par une multitude de courtiers, ONG et bureaux d'études.

Au-delà de l'analogie, les situations de frontière sont effectivement le théâtre où se déploient des enjeux fonciers et politico-juridiques liés aux interventions d'institutions de l'État et du développement. Celles-ci ont constitué des entreprises de canalisation coloniale et postcoloniale de la mobilité, de reconfiguration des hiérarchies socio-politiques et d'ancrage de l'État. Les textes d'É. Léonard et A. Wardell et C. Lund montrent bien, dans des contextes nationaux contrastés (respectivement le Mexique de la réforme agraire et le nord du Ghana colonial et postcolonial) de quelle manière l'État interfère avec les processus de colonisation agraire à travers un travail de définition géographique et conceptuelle des espaces et d'intervention sur les règles et les normes.

Dans le cas du Mexique, l'intervention (la réforme agraire cardéniste des années 1934-1941) passe par des redistributions foncières et la création de communautés *ejidales* qui rompent (au moins partiellement) avec les organisations villageoises existantes et contournent les administrations intermédiaires (provinciales et municipales). É. Léonard montre en outre, que dans la région étudiée, ces processus s'accompagnent de recompositions spatiales, démographiques et intergénérationnelles fortes et accélèrent l'insertion de l'économie agraire locale dans des circuits marchands au sein desquels émergent de nouvelles figures d'entrepreneurs. Localisés à l'interface entre dispositif étatique et réseaux clientélistes politiques et économiques, ils fonctionnent comme courtiers, contrôlant des marchés *de facto* «captifs» sur la frontière agraire et jouant des idéologies de l'anté-

20. Voir van der Ploeg [1993] sur l'«invisibilité» des sujets du développement. Voir aussi Bierschenk [1988] pour un exemple marquant de divergence totale entre les récits livrés par les éleveurs peuls et les agents du projet au sujet de l'histoire d'une intervention de développement au Bénin.

21. On pourrait filer la métaphore – sans doute à l'excès – en notant que le récit des développés est homologue à celui des premiers arrivants conquis ou expulsés.

riorité et de la parenté pour asseoir leur légitimité²². À ses éléments s'ajoute le constat par l'auteur d'une tendance à la segmentation de l'institution *ejidale*, vecteur de reproduction de la frontière interne, à laquelle contribue aussi l'État par la procédure d'«ampliation» ou de dotation foncière complémentaire aux nouvelles générations. À partir des années 1950, on assiste à un épuisement de la frontière agraire et à un développement de la marchandisation du foncier, entraînant des reconfigurations de l'institution *ejidale* et des modalités du clientélisme et du courtage, et l'émergence de nouvelles formes de mobilités, mais aussi une remise en cause des modalités de reproduction et d'ancrage d'un État produit historique de la frontière agraire et institutionnelle.

Dans l'étude de cas présentée par Wardell et Lund, l'intervention de l'État au travers du classement des forêts fonctionne sur le mode de l'ambiguïté, alors même qu'elle se fonde sur une entreprise de délimitation et de catégorisation des espaces selon une logique duale – État/paysans et nature/(agri)culture. Jouant sur le double sens de la frontière comme limite et espace interstitiel, les auteurs montrent comment les acteurs, en particulier étatiques, fonctionnent aux marges de la loi, usant de sa non-exécution à des fins privées d'extraction de rentes, «*the rent of non-enforcement*» [Wardell et Lund à paraître]. À la différence du cas mexicain, c'est par une sorte d'inachèvement de son ancrage (en particulier par le droit) que l'État – plus exactement certains de ses représentants dont les auteurs montrent l'hétérogénéité – impose une hégémonie teintée de néo-patrimonialisme sur des acteurs locaux qui essaient de «répondre» sur le même registre de la négociation, l'ensemble de ces interactions générant une «surpolitisation» [Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998] des relations administratives et de la gestion des ressources forestières.

Comme le montrent ces deux contributions, la création de délimitations et de catégories s'inscrit au cœur du «projet étatique». Ces frontières conceptuelles, qui s'expriment dans le maillage des territoires et la catégorisation des personnes [voir en particulier Worby, 1994; Rose, 1999], sont autant de manière d'asseoir un contrôle et de canaliser une mobilité des populations difficilement conciliable avec les modalités et capacités de gestion étatique. La dualité entre le rural et l'urbain, qui s'est souvent traduite par des statuts distincts, peut être envisagée sous cet angle [Mamdani, 1996; Geschiere et Gugler, 1998]. Il en va de même des politiques de «villagisation» qui se sont épanouies dans les années 1950 à 1970 et dont le cas tanzanien constitue un exemple historique [Scott, 1998]. Un quart de siècle plus tard, les stratégies de «gestion de terroir» prônées par des projets de gestion des ressources naturelles et les entreprises de cadastrage des droits fonciers «coutumiers», comme par exemple le Plan foncier rural mis en place dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest [Chauveau, 2003; Le Meur, 2003, Colin et Léonard à paraître], apparaissent comme productrices d'une forme renouvelée de villagisation, non plus organisée autour du regroupement de

22. Voir aussi Nuijten [2003, p. 42 et suiv.] sur le factionnalisme et l'idiome de la parenté dans les *ejidos*, et plus largement pour une réflexion stimulante sur les modalités concrètes et les représentations locales de la trajectoire de l'État mexicain.

l'habitat et des services, mais passant par la définition de frontières villageoises confondant dans une même entité noyau d'habitations, espace d'activité et limites administratives²³. Les résultats de ses modalités hybrides, partiellement étatiques, de territorialisation de l'autorité et de la gouvernance varient avec la spécificité des contextes. Des situations diverses, par exemple les frontières de l'orpaillage à l'économie morale caractéristique (T. Grätz) ou les territoires burkinabè très éloignés de l'influence de l'État (R. Kuba), produisent des interfaces contrastées résultant des «projets» des différents acteurs étatiques et non étatiques et renvoyant à des modalités différenciées d'intermédiation et de traduction.

Conclusion

L'intérêt de la métaphore de la frontière réside dans sa capacité à placer les phénomènes de mobilité au centre de la réflexion sur la production de l'ordre social et politique. Les processus de construction et de maintien des droits jouent ici un rôle de traducteur, entre modalités d'appropriation (de la nature, des ressources, de l'espace) et inscription de cette appropriation dans des règles et usages reconnus mais éventuellement contestables, à travers le jeu entre ressources matérielles et idéelles, positions sociales ou politiques et économie morale. L'approche en termes de frontière interne invite à penser de manière dialectique les relations entre reproduction et discontinuités sociales, entre lien et séparation, échanges ou flux et fermeture, inclusion et exclusion. Contre une pensée dualiste ou dichotomique, elle permet de mettre à jour les processus tant économiques et politiques que cognitifs et classificatoires qui permettent et expliquent les modalités d'institutionnalisation de la mobilité dans des formes diversifiées²⁴. Ainsi en vait-il des trajectoires d'ancrage local de l'État qui passent par un mouvement complexe – et réversible – de colonisation politique et idéologique de son territoire.

Bien sûr, les frontières internes sont vouées à se déplacer, ou plutôt à toujours renaître, et les formes d'institutionnalisation de la mobilité à se transformer, comme le montrent les tendances contemporaines à la désagrarisation et à la transnationalisation du fait paysan [Kearney 1996], dans un contexte marqué par de fortes disjonctions entre les flux de personnes et de ressources matérielles et idéelles [Appadurai, 1996; Tsing, 2000]. La construction des droits s'en trouve aussi affectée, avec l'émergence et la circulation de référents extérieurs qui

23. Voir Painter *et alii* [1994] pour une critique de la politique de gestion des terroirs; Le Meur [à paraître] pour une étude de cas dans un contexte de frontière agraire et politique au Bénin, montrant comment un projet de gestion des terroirs et des ressources naturelles financé par des bailleurs de fonds extérieurs a produit des institutions de régulation au statut incertain, générant des marges interprétatives importantes et des conflits de compétences avec les services déconcentrés de l'État, les instances de la décentralisation et les autorités néo-coutumières, et rendant les politiques d'ancrage local de l'État et de décentralisation plus délicates encore.

24. Une théoricienne de la globalisation comme Saskia Sassen [2001] construit également son analyse autour de l'articulation paradoxale entre localité et mobilité, mais selon une focale en quelque sorte inversée, cherchant à «normaliser» la place du fixe, du stable ou du local (et non plus celle de la mobilité) face à une tendance contemporaine à surestimer le mouvant, le mobile, la «danse des flux et des fragments» qu'évoque Cooper [2001] dans une mise en perspective historique très critique de la notion de «globalisation» et de son potentiel heuristique.

transforment le sens de la localité et produisent des formes nouvelles de pluralisme légal, de mobilité et d'intermédiation [Merry, 1992]. Si, comme nous avons essayé de le montrer à travers les contributions, les institutions sociales sont à ce point structurées par la réciprocité active de l'institué et du mobile, du proche et du distant, les enseignements que l'on a pu tirer sur la construction et le maintien des droits sur les ressources dans les sociétés rurales peuvent trouver des applications plus vastes encore dans le champ de la mobilité par excellence que sont les phénomènes de mondialisation et de recomposition, à l'échelle de cette frontière interne globale, des mécanismes d'accès aux ressources.

BIBLIOGRAPHIE

- AKYEAMPONG E. [2000], «Africans in the Diaspora; the Diaspora in Africa», *African Affairs*, n° 99, p. 183-215.
- AMANOR K.S. [1994], *The New Frontier. Farmers' Response to Land Degradation. A West African Study*, Genève-Londres, UNRISD-Zed Books.
- AMSELLE J.-L. [1985], «Ethnies et espaces: pour une anthropologie topologique», in *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, p. 11-48.
- APPADURAI A. [1996], *Modernity at Large. Cultural Dimension of Globalizations*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- AUBERTIN C. et LÉNA P. (dir.) [1986], *Frontières. Mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaisie)*, numéro thématique des *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 22, n° 3-4.
- AUBERTIN C. et LÉNA P. [1986], «Présentation», in C. Aubertin et P. Léna (dir.), *Frontières. Mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaisie)*, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 22, n° 3-4, p. 263-266.
- BALAND J.-M. et PLATTEAU J.-P. [1996], *Halting Degradation of Natural Resources. Is there a Role for Rural Communities?*, Oxford, Clarendon Press.
- BARTH F. [1969], «Introduction», in F. Barth (éd.) *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference*, Oslo, Universitetsforlaget.
- BIERSCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1988], *Les pouvoirs au village. Le Bénin entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.
- BIERSCHENK T. [1988], «Development Projects as Arenas of Negotiation for Strategic Groups. A Case Study from Benin», *Sociologia Ruralis*, vol. XXVIII, n° 2-3, p. 146-160.
- BOHANNAN P. [1954], «The Migration and Expansion of the Tiv», *Africa*, n° 24, p. 2-16.
- BOHANNAN P. [1963], «“Land”, “Tenure”, and Land-Tenure», in D. Bielbuyck (éd.), *African Agrarian Systems*, London, Oxford University Press-International African Institute, p. 101-115.
- BREUSERS M. [1999], *On the Move. Mobility, Land Use and Livelihood Practices on the Central Plateau in Burkina Faso*, Hamburg, APAD-Lit Verlag.
- BROWN D. [1994], *The State and Ethnic Politics in South-East Asia*, London, Routledge.
- CHAUVEAU J.-P. [2000], «Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État», *Politique Africaine* n° 78, p. 94-125.
- CHAUVEAU J.-P. [2003], «Plans fonciers ruraux: conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits», in P. Lavigne Delville, H. Ouédraogo, C. Toulmin et P.-Y. Le Meur (dir.), *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, IIED-GRET-GRAAF, p. 35-48.

- CHAUVEAU J.-P. [à paraître], «How Does an Institution Evolve? Land, Politics, Intra-households Relations and the Institution of the "Tutorat" between Autochthons and Migrant Farmers in the Gban Region (Côte d'Ivoire)», in R. Kuba et C. Lentz (éd.), *Landrights and the Politics of Belonging in West Africa*, Ohio University Press.
- COLIN J.-P. et LÉONARD É. (dir.) [à paraître], *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, IRD-Karthala.
- COLIN J.-P. [à paraître], «Droits fonciers et dimensions intrafamiliales de la gestion foncière. Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique», *Land Reform*.
- COOPER F. [2001], «What is the Concept of Globalization Good for? An African Historian Perspective», *African Affairs*, n° 100, p. 189-213.
- DE BRUIJN M., VAN DIJK R. et FOEKEN D. (éd.) [2001], *Mobile Africa. Changing Patterns of Movement in Africa and Beyond*, London-Boston-Köln, Brill.
- DOUGLAS M. [1986], *How Institutions Think*, Syracuse University Press.
- DUMONT L. [1983], *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil.
- FAY C. (dir.) [1995], *Identités et appartenances dans les sociétés sahéliennes*, numéro thématique des *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 31, n° 2.
- FORTES M. et EVANS-PRITCHARD E.E. (éd.) [1940], *African Political Systems*, London-New York, KPI.
- GESCHIERE P. et GUGLER J. (éd.) [1998], «The Politics of Primary Patriotism», *Africa*, vol. 68, n° 3 (cahier thématique).
- GESCHIERE P. et NYAMNJOH F. [2000], «Capitalism and Autochthony: The Seesaw of Mobility and Belonging», *Public Culture*, vol. 12, n° 2, p. 423-452.
- HANN C. [1998], «Introduction: The Embeddedness of Property», in C. Hann (éd.), *Property Relations. Renewing the Anthropological Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-47.
- HECHTER M. [1975], *Internal Colonialism: The Celtic Fringe in British National Development, 1536-1966*, Berkeley, University of California Press.
- HILL P. [1963], *Migrant Cocoa Farmers of Southern Ghana*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HOEBEL E.A. [1966], *Anthropology: The Study of Man*, New York, McGraw-Hill.
- JACOB J.-P. [2002], *La tradition du pluralisme institutionnel dans les conflits fonciers entre autochtones. Le cas du Gwendégoué (centre-ouest Burkina Faso)*, Document de travail n° 3 de l'UR REFO, Montpellier, IRD.
- JOLIVET M.-J. et LÉNA P. [2000], «Des territoires aux identités», *Autrepart*, n° 14, p. 5-16.
- JOLIVET M.-J. (dir.) [2000], *Logiques identitaires, logiques territoriales*, cahier thématique, *Autrepart*, n° 14.
- JUUL K. et LUND C. (éd.) [2002], *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann.
- KEARNEY M. [1996], *Reconceptualizing the Peasantry. Anthropology in Global Perspective*, Boulder, Westview Press.
- KONINGS P. [2001], «Mobility and Exclusion: Conflicts between Autochthons and Allochthons during Political Liberalisation in Cameroon», in M. de Bruijn, R. van Dijk et D. Foeken (éd.), *Mobile Africa. Changing Patterns of Movement in Africa and Beyond*, London-Boston-Köln, Brill, p. 169-194.
- KOPYTOFF I. [1987], «The Internal African Frontier: the Making of African Political culture», in I. Kopytoff (éd.), *The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, p. 3-84.

- KOPYTOFF I. [1999], «The Internal African Frontier: Cultural Conservatism and Ethnic Innovation», in M. Rösler et T. Wendl (éd.), *Frontiers and Borderlands. Anthropological Perspectives*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 31-44.
- KUBA R. et LENTZ C. [2003], «Introduction», in R. Kuba, C. Lentz et C.N. Somda (dir.), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala, p. 5-20.
- KUBA R., LENTZ C. et SOMDA C.N. (dir.) [2003], *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala.
- LAVIGNE DELVILLE P. (dir.) [1998], *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Ministère de la Coopération.
- LAVIGNE DELVILLE P., TOULMIN C., COLIN J.-P. et CHAUVEAU J.-P. [2002], *Negotiating Access to Land in West Africa: A synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land*, MAE et DFID, GRET-IIED-IRD.RÉFO, 128 p.
- LE MEUR P.-Y. [2002], *Locality, land and mobility in central Benin*, colloque «Landrights and the politics of belonging in West Africa», Université de Francfort sur le Main, Institut d'ethnologie historique, 3-5 octobre 2002.
- LE MEUR P.-Y. [2003], *Knowledge, Governance, and Participation: The Rural Land Plan (PFR) in Benin*, EIDOS Workshop «Order and Disjuncture: The Organisation of Aid and Development», School of African and Oriental Studies, Londres, 26-27 septembre 2003 (à paraître in D. Mosse et D. Lewis (éd.), *Order and Disjuncture: The Ethnography of Aid and Development*).
- LE MEUR P.-Y. et LEURENT T. [2004], «Agrarian Colonisation and Political Frontier in the Mekong Delta (Hon Dat District)», *Mousson* (à paraître).
- LE MEUR P.-Y. [à paraître], «The Politics of Frontier in Central Benin. Land Access, Migration and Statemaking», *Development and Change*.
- LE ROY É. [1991], «L'appropriation et les systèmes de production», in É. Le Bris, É. Le Roy, P. Mathieu (dir.), *L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala, p. 27-35.
- LENTZ C. [1995], «"Tribalism" and Ethnicity in Africa. A Review of four Decades of Anglophone Research», *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 31, n° 2, p. 303-328.
- MAMDANI M. [1996], *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press.
- MERRY S.E. [1992], «Anthropology, Law, and Transnational Processes», *Annual Review of Anthropology*, n° 21, p. 357-379.
- NETTING R. McC. [1968], *Hill Farmers of Nigeria: Cultural Ecology of the Kofyar of the Jos Plateau*, Seattle, University of Washington Press.
- NETTING R. McC. et STONE P. [1994], «Agro-Diversity on a Farming Frontier: Kofyar Smallholders in the Benue Plains of Central Nigeria», *Africa*, vol. 66, n° 1, p. 52-70.
- NUIJTEN M. [2003], *Power, Community and the State. Political Anthropology of Organisation in Mexico*, Londres, Pluto Press.
- PAINTER T., SUMBERG J. et PRICE T. [1994], «Your Terroir is my 'Action Space': Implications of Differentiation, Mobility and Diversification for the Approche Terroir in Sahelian West Africa», *Africa*, vol. 64, n° 4, p. 447-464.
- PLATTEAU J.-P. [1996], «The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to Sub-Saharan Africa: A Critical Assessment», *Development and Change*, vol. 27, n° 1, p. 29-86.
- PLOEG J.D. van der [1993], «Potatoes and Knowledge», in M. Hobart (éd.), *An Anthropological Critique of Development. The Growth of Ignorance*, London, Routledge, p. 209-227.
- RAUM J.W. [1989], «Historical Concepts and the Evolutionary Interpretation of the emergence of States. The Case of the Zulu Reconsidered Yet Again», *Zeitschrift für Ethnologie*, n° 114, p. 125-138.

- RIBOT J. et PELUSO N. [2003], «A Theory of Access», *Rural Sociology*, n° 67.
- ROSE N. [1999], *Powers of Freedom. Reframing Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press.
- RÖSLER M. et WENDL T. (éd.) [1999], *Frontiers and Borderlands. Anthropological Perspectives*, Frankfurt am Main, Peter Lang.
- SASSEN S. [2001], «Spatialities and Temporalities of the Global: Elements for a Theorization», in A. Appadurai (éd.), *Globalization*, Durham-London, Duke University Press, p. 260-278.
- SCHNAPPER D. et BACHELIER C. [2000], *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris, Gallimard.
- SCHWARTZ A. (dir.) [1979], *Migrations rurales et création de nouveaux milieux sociaux en Afrique tropicale. Exemples sénégalais, ivoiriens, camerounais*, numéro thématique des Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XVI, n° 1-2.
- SCOTT J. [1976], *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press.
- SCOTT J. [1998], *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven-London, Yale University Press.
- SHACK W.A. et SKINNER E.P. (éd.) [1979], *Strangers in African Societies*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press.
- SIMMEL G. [1950, 1908], «The Stranger», in K.H. Wolff (trad. et éd.), *The Sociology of Georg Simmel*, New York, Free Press, p. 402-408.
- SPIERENBURG M. [2001], «Moving into another Spirit Province: Immigrants and the *Mhondoro* Cult in Northern Zimbabwe», in M. de Bruijn, R. van Dijk et D. Foeken (éd.), *Mobile Africa. Changing Patterns of Movement in Africa and Beyond*, London-Boston-Köln, Brill, p. 47-62.
- TSING A. [2000], «The Global Situation». *Cultural Anthropology*, vol. 15, n° 3, p. 327-360.
- TURNER F.J. [1935, 1893], *The Significance of the Frontier in American History*, New York, Henry Holt & Co.
- TURNER V.W. [1969], *The Ritual Process*, London, Routledge et Kegan Paul.
- VANSINA J. [1990], *Paths in the Rainforests. Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, London, James Currey.
- WARDELL D.A. et LUND C. [à paraître], «Governing Access to Forests in Northern Ghana. Micro-Politics and the Rents of Non-Enforcement», *World Development*.
- WEBER E. [1976], *Peasants into Frenchmen: The Modernisation of Rural France*, Stanford, Stanford University Press.
- WERBNER R. (éd.) [1977], *Regional Cults*, London-New York, Academic Press.
- WORBY E. [1994], «Maps, Names, and Ethnic Games: The Epistemology and Iconography of Colonial Power in Northwestern Zimbabwe», *Journal of Southern African Studies*, vol. 20, n° 3, p. 371-392.